



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre

Secrétariat  
général  
de la mer



Cluster  
Maritime Français

# COMITÉ FRANCE MARITIME

## Mesures de relance en faveur de la filière de l'économie bleue

13 mai 2020



## **Pour une relance durable de la filière de l'économie bleue**

La crise sanitaire mondiale qui touche toutes les économies mondiales et à laquelle le pays fait face, a durement touché les secteurs du maritime dans leur ensemble. La filière maritime a prouvé sa réactivité et sa capacité à s'organiser dans des circonstances hors normes pour continuer à assurer les approvisionnements du pays. Le dialogue des secteurs économiques avec le gouvernement et ses services et les réponses de court terme apportées pour gérer les effets directs et immédiats de la crise ont été jusqu'à présent à la hauteur de l'ampleur d'une crise sans précédent, en particulier pour le nécessaire travail de transposition et d'adaptation des dispositifs génériques aux activités maritimes. L'accompagnement des régions aux côtés de l'Etat joue également un rôle essentiel pour compléter le maillage territorial du soutien aux entreprises. Cette mobilisation interne à la filière maritime au profit de ses membres et l'action concertée des acteurs publics et privés sont des motifs de satisfaction et un gage de résilience. Elles doivent se poursuivre avec la même efficacité pour préparer la reprise économique.

Si la crise a révélé l'importance des secteurs maritimes à une opinion publique qui n'en a souvent qu'une connaissance très partielle, elle a également mis en lumière ses faiblesses intrinsèques. Au-delà de la gestion immédiate de la crise, il nous revient d'en tirer les enseignements et de proposer les des mesures pour renforcer et sécuriser cette filière stratégique pour le pays. C'est dans cet esprit que la filière maritime et les membres constitutifs du CFM ont été invités à contribuer à l'écriture d'une feuille de route commune.

De la consultation des membres du CFM, il ressort nettement que notre projet collectif pour les prochains mois et années devra se construire autour des objectifs de transition énergétique, de sécurisation des chaînes logistiques, d'une indépendance stratégique, de renforcement du contenu local, de préservation de la compétitivité et des savoir-faire.

Les propositions pour décliner ces objectifs ont été organisées en cinq axes :

1. Renforcer les chaînes logistiques nationales et son transport maritime
2. Maintenir l'activité et l'excellence des industries de la mer
3. Tenir les engagements et le calendrier de la transition énergétique et écologique
4. Accroître l'importance et la résilience de l'aquaculture et de la pêche françaises
5. Assurer les conditions de la relance par la formation et la R & D

Les propositions de mesures contenues dans ce document visent à la fois à la relance des secteurs mais également à rendre la filière maritime plus résiliente aux futures crises. Il est de notre responsabilité de nous y préparer collectivement dès à présent avec le même soin que nos concurrents européens et mondiaux l'ont entrepris. Ces propositions seront portées devant le Premier ministre et les ministres concernés.

Denis Robin  
Secrétaire général de la mer

Frédéric Moncany de Saint-Aignan  
Président du Cluster maritime français

Original signé

Original signé

## 1 – Renforcer les chaînes logistiques nationales et son transport maritime

### 1.1 Faire de la logistique portuaire un enjeu de développement et de souveraineté économiques

- A court terme, geler les procédures contractuelles avec absence de pénalité/contraintes domaniales associées à la non-réalisation des engagements de volumes en raison de la crise sanitaire (laisser marge d'investissement au secteur privé des opérateurs de manutention) et proposer une évolution des redevances domaniales à la lumière des conditions de la reprise économique et du niveau des trafics, dans une logique d'accord de place portuaire, articulant intérêts particulier et vision globale
- Mettre en place avec France Logistique un cadre incitatif et contractualisé entre logisticiens, acteurs portuaires et maritimes ainsi que les donneurs d'ordres visant à saisir l'opportunité de diriger les flux logistiques d'exportation et d'importation vers les principaux axes portuaires français.
- Ajuster le cadre fiscal portuaire en instaurant des *zones franches* ou des *zones économiques spéciales* afin de capter de nouveaux trafics et en révisant la *taxation du foncier* dans les ports pour attirer de nouveaux trafics et permettre par exemple la construction de moyens de stockage sur les ports.
- Associer de façon encore plus étroite les opérateurs économiques ou leurs instances représentatives au fonctionnement des instances de concertation et de suivi des grands ports maritimes.
- Rechercher avec les partenaires sociaux et les entreprises les conditions optimales de reprise de l'activité dans le cadre d'un dialogue rénové.
- Moderniser et prioriser les corridors ferroviaires Atlantique et Mer du Nord - Méditerranée à la hauteur des enjeux environnementaux, sociétaux et économiques.
- Affirmer la priorité en faveur des modes de transport massifiés ainsi que le cabotage maritime.
- Valoriser les métiers de la logistique portuaire tels qu'organisateur de transport et agent consignataire.
- Accompagner non seulement les entreprises et les ports dans leurs mutations technologiques, mais également en association et en cohérence avec les territoires concernés pour offrir un espace structuré propice à la transition énergétique et environnementale.
- Peser davantage dans les débats européens avec la constitution une Task force maritime et portuaire France à Bruxelles. Une telle structure a manqué lors la crise sanitaire.

### 1.2 Dans une logique de souveraineté maritime, consolider une stratégie de flotte

- Sécuriser et consolider le trépied fiscal et social de l'industrie du transport et des services maritimes et le renforcer afin de permettre la transition écologique et énergétique du transport et des services maritimes.
- Optimiser et élargir les bases fiscales possibles (banques, entreprises, particuliers) pour permettre le développement mais aussi le refinancement total ou partiel de la flotte de commerce française.
- Poursuivre les réflexions portant sur une stratégie de pérennisation de la flotte de commerce française sur le long terme, nécessaire à la souveraineté nationale notamment

par une actualisation et une extension de la Loi de 1992 portant sur les approvisionnements stratégiques.

- Adapter symétriquement les moyens de l'ENSM pour la formation des officiers et des navigants au développement de la flotte française.
- Intégrer des clauses de contenu local dans les appels d'offre publics tels que les délégations de service public (DSP) et des approvisionnements en produits stratégiques.
- Mise en œuvre d'une couverture assurantielle des risques de pandémie (avec garantie Caisse Centrale de Réassurance (CCR)).

## **2 – Maintenir l'activité et l'excellence des industries de la mer**

### **2.1 Maintenir les positions de marché et la compétitivité de la construction et réparation navales**

Ces propositions sont développées et étudiées dans le cadre du Comité stratégique de filière des Industries de la mer à la suite de la demande du Conseil national de l'industrie. Le résultat de ce travail constituera la contribution du CSF au CFM.

Six idées fondamentales se dégagent à ce stade de la réflexion : la nécessité impérieuse d'un plan de relance rapide de la demande (i), la formation sur les métiers en tension (ii), le renforcement ou la relocalisation de capacités technologiques clefs en France pour améliorer notre résilience (iii), des développements ambitieux à favoriser pour renouveler l'offre, notamment dans le cadre de la transition énergétique (iv), le soutien à la compétitivité de nos entreprises (v), la protection de la souveraineté française et européenne (vi).

### **2.2 Soutenir le nautisme**

- Relancer l'activité grâce aux grands salons nautiques automne et hiver 2020 en apportant un soutien financier aux exposants avec la création d'un fonds spécifique de soutien aux exposants.
- Permettre aux secteurs de la location maritime, fluviale, glisse et pleine nature de bénéficier pleinement des mesures du Plan tourisme de l'Etat.
- Préserver l'emploi et le savoir-faire français en prolongeant la possibilité de recourir aux dispositifs d'activité partielle pendant 12 mois.

### **2.3 Croisière**

*1<sup>er</sup> objectif* : Restaurer la confiance de la clientèle et des pouvoirs publics

- Restaurer la confiance des pouvoirs publics et de la clientèle, après les épisodes compliqués d'accueil de navires à Marseille, par un travail d'analyse et de retour d'expérience de la filière. Cette restauration de la confiance passera aussi par la mise en place de plans de gestion des risques sanitaires, en routine et en cas de crise de grande ampleur, en lien avec les ports d'accueil. Il s'agit de mesures de réassurance sanitaire.
- Mieux centraliser et faciliter le lien entre pouvoirs publics et secteur de la croisière par une structuration au niveau national par les acteurs eux-mêmes et l'identification d'un interlocuteur représentant l'ensemble du secteur.

## 2<sup>ème</sup> objectif : Relancer le secteur sur un modèle renouvelé

- Réévaluer le lien entre croisières et territoires autour d'engagements réciproques entre acteurs privés, collectivités locales d'accueil, ports et Etat et portés par une structure territoriale de type Club Croisière généralisé à l'ensemble des destinations (Martinique, Guadeloupe, Réunion, Nouvelle-Calédonie). Ces engagements pourraient trouver leur forme dans des sortes de contrats de territoire pour la croisière, veillant à en assurer les conditions d'acceptabilité sociétale et environnementale (gestion des flux de passagers, suppression des pollutions, etc.).
- Associer et impliquer pleinement le secteur dans toutes les actions entreprises ou soutenues par la France sur le plan international : utilisation ou commande de navires à haute qualité environnementale ; promotion dans le cadre européen et auprès de l'OMI de mesures de réduction des émissions des navires (zones ECA) ; développement d'AMP et de différentes mesures de réglementation des mouillages, de protection des mammifères marins (réglementation des observations, limitation des vitesses des navires...) ; promotion et adhésion à la charte « Sails » (engagements volontaires autour de bonnes pratiques environnementales) ; mesures des plans d'actions pour le milieu marins (réduction des impacts sur les habitats marins, réduction du bruit sous-marin...)...
- Sur cette base, mobiliser Atout France pour mettre en œuvre un plan de promotion et de communication sur l'attractivité des destinations françaises mettant en avant un modèle de croisière durable et responsable et travailler à l'organisation de la soirée événement Escale France au Seatrade Cruise Global.
- Evaluer l'application des recommandations du rapport Maillot et les mises à jour nécessaires au vu de la situation actuelle.

### 2.4 Réduire la dépendance nationale en matériaux de construction à base de granulats marins

- Mobiliser les administrations pour rattraper les retards d'instruction accumulés pendant le confinement en accélérant l'instruction des dossiers liés à la reprise des chantiers lors de la relance (par exemple l'instruction des permis de construire).
- Assurer la résilience du secteur en envisageant un cadre de mesures spécifiques à activer en cas de survenance d'une nouvelle crise d'ampleur (cf. flexibilité encadrée sur les volumes pouvant être extraits pour faire face à des pics temporaires de demande ; adaptation des tarifs portuaires assis sur des volumes pour prendre en compte les fluctuations d'activité, etc.).
- Réduire la dépendance aux importations en identifiant le potentiel extractif de manière plus fine et en rendant accessibles à l'exploitation dans le respect de la réglementation les ressources disponibles localement sur le territoire français.

### **3 – Tenir les engagements et le calendrier de la transition énergétique et écologique**

#### **3.1 EMR : tenir le calendrier de la programmation pluriannuelle de l'électricité**

*Pour les projets de parcs éoliens en mer en cours de développement*

- Engager dès que possible les mesures de vent nécessaires aux appels d'offres en Bretagne et en Normandie malgré le report de la tenue des débats publics.
- Paralléliser la phase de participation du public avec les premières étapes de la procédure de mise en concurrence, notamment la présélection des candidats pour permettre l'attribution des appels d'offres Bretagne sud (250 MW flottant) et Manche (1000 MW) d'ici janvier 2022.
- Saisir, dès que possible, la CNPD pour le projet d'Oléron qui a déjà fait l'objet d'une consultation du public et pour lequel des études de vent sont déjà disponibles.

*Pour les appels d'offres à venir*

- Engager une mission de planification maritime sur l'ensemble des façades maritimes, dont les conclusions seraient disponibles fin 2020 afin de permettre au Gouvernement d'avoir un pipeline de zones disponibles pour ses futurs appels d'offres.
- Etablir, dès 2022, une meilleure visibilité post-2028 sur la trajectoire d'éolien offshore et notamment éolien flottant.

#### **3.2 Poursuivre la mobilisation public / privé pour la transition énergétique du transport maritime et des ports**

- Accélérer le développement des filières industrielles associées aux mix énergétiques – en n'écartant à ce stade aucune piste – et en particulier :
  - Renforcer la filière GNL en encourageant le passage au GNL et en développant les infrastructures et services associés, et en pensant à la continuité bio-méthane ;
  - Assurer le lancement de la filière hydrogène en France avec les acteurs déjà positionnés et en Europe avec le soutien à l'IPCEI hydrogène (accélérer en particulier les technologies pour les PAC, la motorisation et le stockage de l'hydrogène).
- Sécuriser les investissements pour les énergies nouvelles et les biocarburants en suscitant le passage de flottes à ces biocarburants.
- Soutenir la filière naissante de la propulsion par le vent avec plusieurs technologies maîtrisées en France et dont les tests et déploiements devraient être accélérés grâce à des mécanismes dédiés à ces technologies innovantes.
- Accélérer le développement et la relocalisation des technologies liées au stockage d'énergie, en particulier stockage de grande puissance et supercapaciteur, et globalement aux technologies liées à l'électrification des usages. Dans cette idée, renforcer les programmes de mobilité électrique pour des usages et en lien territoires-ports-mer navires à quai en analysant l'ensemble des mix énergétiques (électricité, gaz, hydrogène -fleuve).
- Accélérer le programme de raccordement électrique des navires à quai et la relocalisation des technologies associées disponibles (réseaux, barges, conteneurs, etc.) et pertinents selon les géographies et utilisateurs finaux (dimension de compétitivité).
- Consolider et coordonner les démarches autour d'un programme consacré à l'efficacité énergétique, grâce au numérique (objets connectés, intelligence artificielle, ...) dans

l'idée d'optimiser la gestion de l'énergie des navires et bateaux ainsi que des systèmes et outils notamment dans les ports (quais, manutention, etc.), mais aussi d'améliorer la gestion de l'ensemble de la chaîne logistique (porte-à-porte) pour diminuer l'empreinte carbone et énergétique des produits.

- Poursuivre comme des priorités essentielles de la mobilisation public / privé les démarches engagées auprès de l'OMI (réduction de la vitesse, création de zones SECA..), les actions prévues dans la stratégie nationale portuaire en faveur de la transition énergétique du transport et des ports, l'orientation des fonds de soutien de la R&D sur ces thématiques, les dispositifs fiscaux incitatifs.
- Lancer un programme de Certificat d'Economie d'énergie (CEE) pour le maritime.
- Définir, en accord avec les partenaires européens et en phase avec les initiatives internationales (OMI et Getting To Zero Coalition) les mesures incitatives, reposant notamment sur le dérisquage et l'accompagnement financier de projets pionniers dans la transition.
- Identifier les leviers économiques de l'économie circulaire pour accélérer la transition énergétique, en particulier : accélérer l'usage de l'énergie coproduite dans les zones portuaires et industrielles ou des circuits de production énergétique avec la biomasse ; renforcer les travaux autour des matériaux dans la triple dimension de gestion des déchets/cycle de vie, impact sur la biodiversité et efficacité énergétique ; soutenir le développement des nouveaux services autour des activités maritimes pour la gestion/valorisation de déchets.

### 3.3 Susciter et favoriser les approvisionnements locaux sur les importations

- Renforcer l'indépendance économique nationale et le respect de normes de haute qualité sociale et environnementale en développant des productions issues des activités maritimes nationales ou en privilégiant dans la mesure du possible les ressources de proximité.

## **4 – Accroître l'importance et la résilience de l'aquaculture et de la pêche françaises**

- Afin d'accroître les circuits courts et la réduction de la dépendance aux importations, faciliter et sécuriser l'accès à l'espace pour les élevages aquacoles en mer.
- Afin d'assurer la compétitivité et la résilience de la conchyliculture, faire de la reconquête de la qualité de l'eau une priorité nationale ; faire de la conservation a minima des surfaces actuelles exploitées un objectif prioritaire ; mener à bien la mesure CIMer 2019 sur la sécurisation des procédures d'instruction des demandes d'autorisation d'exploitation des cultures marines dont les travaux avec les organisations professionnelles n'ont pas commencé.
- Pour favoriser l'expression du fort potentiel de développement de la pisciculture, tout en assurant le maintien d'un haut niveau de protection de l'environnement, mettre en œuvre la décision du CIMer 2018 sur le régime administratif applicable aux élevages de moins de 20 tonnes.
- Afin de renforcer la résilience des armements à la pêche en cas d'aléa, expertiser une adaptation du dispositif fiscal associé à la société de pêche artisanale et la mise en place d'une épargne de précaution fiscalement attractive.
- Création d'un fonds de dotation environnemental pour la filière pêche.

## 5 – Assurer les conditions de la relance par la formation et la R&D

### 5.1 Assurer la disponibilité des compétences nécessaires à la relance durable des filières de l'économie bleue

- Préserver l'emploi en privilégiant, pendant la période de baisse d'activité, le renforcement des compétences des salariés avec des formations dédiées.
- Reconnaître et valoriser le caractère stratégique des métiers maritimes et portuaires.
- Promouvoir et préserver les savoir-faire par le maintien des activités grâce aux grands événements tels que la Semaine de l'Emploi Maritime et le Colloque compétences Mer.

### 5.2 Mobiliser la R&D pour une relance riche en contenu de haute technologie et environnemental

- Poursuivre le travail d'instruction au cas par cas des dossiers visés par le CORIMER avec une information du bureau du CSF avant la fin mai sur l'avancement et les blocages par les guichets instructeurs.
- Mettre en œuvre dans les plus brefs délais la nouvelle procédure décidée lors du CIMer 2019.
- Préparer en collaboration avec le SGPI des appels à projets spécifiques au maritime sur les 4 axes du contrat stratégique de filière, avec des dispositions particulières pour favoriser la candidature des PME ou le portage de PME.
- Assurer une mobilisation des industriels et de l'administration dans le cadre du projet Waterborne (Horizon Europe).
- Promouvoir le soutien à l'innovation dans le domaine de la pêche (réduction des coûts de carburant, meilleure sélectivité et d'un moindre impact des engins sur les habitats et les espèces protégées) et de pisciculture (alimentation des élevages ; adaptation des systèmes de production piscicole français en raison de contingences naturelles, environnementales et économiques).